

fond : on doit fumer les terres ayant que de le donner. Les terres qui poussent beaucoup d'herbes, comme sont les fortes, demandent quatre et même cinq labours ; et alors on n'en donne que deux pleins, mais il suffit de deux ou trois aux terres légères et sabloneuses.

Labours des terres à menus grains. On donne ordinairement le premier avant l'hiver, et le second avant de semer : il y a des gens qui brûlent le chaume de la dernière dépouille vers la Saint Martin, et par le premier labour qu'ils font en même tems, ils mêlent les cendres avec la terre, et ils donnent le second vers le moi de Mars, tems auquel on ensemence ces fortes de terres.

Regles à garder dans le façon de labourer.

1^o. Le laboureur avant de commencer son labour, doit connoître la qualité du champ, et savoir s'il a la profondeur suffisante : elle doit être au moins de dix-huit pouces de bonne terre ; il doit essarter et épier-rer la terre avant chaque façon.

2^o. Ne point labourer ni trop tôt, ni trop tard, ni dans un tems trop froid, ni par la pluie, ni lorsque la terre est trop imbibée d'eau, ni quand elle est trop sèche, comme dans les grandes chaleurs, mais il doit le faire dans un tems couvert, un peu humide, comme après une pluie ou de grands brouillards ; car il faut que la terre soit un peu adoucie par la moiture de l'air. En général, on peut labourer les terres humides par un tems sec, et les sabloneuses par un tems humide.

3^o. Donner des labours plus ou moins profonds et fréquens, selon la qualité de la terre : ainsi, les terres grasses, humides, et les noales, doivent être labourées au moins trois fois et très profondément, et de telle sorte que le coître avance bien avant, sans néanmoins élever une trop grande largeur de terre, ce qu'on appelle labourer à *vive jauge* ; au contraire, les sabloneuses et pierreuses doivent l'être peu.

4^o. On doit mettre en sillons, et à sillons hauts